

MONTPELLIER RETOUR EN RÉGIE

Un an après le lancement du processus de retour en régie, le processus prend un nouveau tournant avec un nouveau statut, celui d'une régie publique à autonomie financière et à personnalité morale.

Comme promis durant la dernière campagne des municipales, le retour en régie publique de l'eau sera effectif au 1er janvier 2016. Et un an jour pour jour après avoir lancé le processus, ce retour dans le giron public a désormais un cadre statutaire : "Nous avons choisi une régie publique à autonomie financière et à personnalité morale", a noté Philippe Saurel, le président de la Métropole. Exit Veolia d'ici la fin de l'année et clap de fin de la délégation de service public initiée sous Georges Frêche en 1989. Du moins pour les treize communes concernées dans le périmètre de la Métropole (*). Et ce, même si l'industriel a récupéré deux contrats sur l'assainissement pour un montant de 95 M€ ! Une façon de se consoler...

Mais l'essentiel, présenté par les élus, est que la régie décidée est celle utilisée à Grenoble et à Paris et promet la plus grande latitude à la force publique mais aussi au comité citoyen, qui pourra avoir un œil sur l'ensemble du processus de distribution de l'eau.

13 communes et 80 % de la consommation globale

La future régie dessert 13 communes soit 80 % de la consommation globale, pour 337 000 habitants soit 67 000 abonnés. Elle gèrera 12 sites de captage, 2 usines de traitement, 31 réservoirs et plus de 1 000 km de canalisations. Chaque année, 35 millions de m³ d'eau seront distribués par le service public.

René Revol, vice-président délégué à la ressource l'a martelé : "On aura la régie qui laisse le plus de place au citoyen, avec la possibilité d'intégrer des tarifs sociaux." Le mois prochain le premier conseil d'administration sera réuni : vingt personnes, quatorze élus et six non-élues (les associations d'usagers et une personnalité qualifiée) mais avec un pouvoir de vote.

Avec les agents de Veolia

Tout cela ne peut évacuer la question cruciale du prix : "Nous y reviendrons ultérieurement avec précision", disent de concert Philippe Saurel et René Revol, non sans assurer que, pour le consommateur, il y aura une baisse sur la facture globale.

Pour le reste, la régie sera composée de "80 à 85 agents". Essentiellement transférés de Veolia, comme la loi l'exige, par des contrats de droit privé, aux mêmes conditions que les agents de Veolia connaissent déjà. Il faudra par ailleurs recruter du personnel. Enfin la future régie sera implantée dans le quartier Hopitaux-Facultés dans un bâtiment que la Métropole viendrait d'acheter.

(*) Il s'agit de Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Le Crès, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Brès, Sussargues, Vendargues et Villeneuve-lès-Maguelone.

Votez pour le nom sur Facebook

Les élus proposent de laisser aux citoyens la possibilité de donner le futur nom de la régie entre six retenus : Régie des eaux de Montpellier, Eaux de Montpellier, Aigua d'Oc,

Mon'Eau, Aqua d'Oc, Eau publique de Montpellier ? Votez sur la page Facebook de Montpellier Méditerranée Métropole. Réponse le 28 avril.